

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) Facilitation Canadienne 2010-2012

TERMES DE REFERENCE DE LA PHASE DE FACILITATION CANADIENNE 2010-2012

1. HISTORIQUE ET CADRE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe aujourd'hui quelques 54 organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales. Sa mise en place, décidée en septembre 2002 à l'occasion du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (SMDD), répondait à l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 54/214 du 1er février 2000, qui demandait à la communauté internationale d'apporter un appui matériel et financier aux pays du Bassin du Congo afin d'encourager les efforts déployés par ces pays pour assurer la gestion durable de leurs forêts. À son titre de partenariat de « type II » (par opposition aux Partenariats intergouvernementaux de « type I »), le PFBC est un réseau qui répond aux critères mis de l'avant dans le cadre du SSMD¹ à savoir :

- Complémentarité des résultats par rapport aux ententes intergouvernementales de type 1
- Adoption sur une base volontaire
- Approche participative
- Portée nouvelle dégagant de la valeur ajoutée
- Intégration des efforts des partenaires
- Dimension internationale des initiatives
- Nécessité de rendre compte

Lors de leur première réunion à Paris en 2003, les membres du PFBC se sont accordés pour aligner leur soutien sur le processus COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) qui découle de la Déclaration de Yaoundé sur la conservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, adoptée par les Chefs d'État des pays d'Afrique centrale en mars 1999. Les membres du PFBC ont ainsi convenu d'apporter leur appui à la mise en œuvre efficace du plan de convergence de la COMIFAC, de mettre leurs informations en commun et de mieux harmoniser leurs activités. Selon le cadre de coopération des membres du PFBC, **l'objectif des partenaires est l'amélioration de l'efficacité des contributions techniques et financières pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale.**² L'objectif d'accroître le dialogue et la participation de tous les membres du PFBC peut avoir d'importantes répercussions sur l'ensemble des différents fora régionaux. La présence des autorités étatiques renforce l'esprit de coopération et d'implication de ces États.

Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, les membres ont convenu, dans leur « cadre de coopération », de respecter les cinq « principes de durabilité » indiqués ci-après :

- promotion simultanée du développement économique, de la lutte contre la pauvreté et de la préservation de la biodiversité ;
- insertion de leurs actions dans les programmes nationaux et régionaux des États membres de la COMIFAC ;
- renforcement institutionnel de la COMIFAC et des institutions sous-régionales partenaires ;
- implication accrue de la société civile et du secteur privé ;
- amélioration de la transparence dans la gestion du secteur à travers des processus de concertation nationaux et régionaux.

La structure de gouvernance retenue pour le PFBC est le pilotage par une « facilitation » assurée par l'un des membres, pour une période de deux ans. Le rôle du facilitateur est d'entreprendre des initiatives

¹ 7 June 2002, **Guiding Principles for Partnerships for Sustainable Development ('type 2 outcomes') to be Elaborated by Interested Parties in the Context of the World Summit on Sustainable Development (WSSD)**
Explanatory note by Jan Kara and Diane Quarless

² <http://www.cbfp.org/docclefs.html>

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) Facilitation Canadienne 2010-2012

susceptibles de renforcer l'harmonisation, la coordination et le partenariat tels que définis dans *le Cadre de coopération des partenaires membres du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo*. A cet effet, il organise un dialogue et promeut la collaboration entre les différents partenaires, structure un programme de travail visant à orienter les interventions des partenaires membres sur les axes du plan de convergence de la COMIFAC et représente le partenariat aux niveaux sous-régional et international. La Facilitation se caractérise par une structure souple offrant un espace de dialogue et des services de modération.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION CONJOINTE GERMANO-CANADIENNE DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO ET DE SA FACILITATION POUR LA PÉRIODE 2007-2010.

En prévision de la passation de la facilitation du PFBC au Canada, une évaluation conjointe germano-canadienne a été initiée et s'est articulée autour des trois axes principaux ci-après :

- i. L'évaluation du PFBC à la fin de la période de la facilitation allemande;
- ii. L'évaluation des actions menées pendant la phase de la facilitation allemande (2007/2010) ;
- iii. Les conclusions et recommandations pouvant appuyer le développement de la feuille de route de la prochaine phase de facilitation canadienne (2010/2012).

L'évaluation du partenariat et des actions a été menée par une équipe de consultants d'une manière indépendante et participative, permettant à plusieurs membres et partenaires d'exprimer leurs idées/attentes pour améliorer davantage le mandat de futures facilitations du PFBC.

2.1. Concernant le Partenariat et la Facilitation en général :

a. *Gouvernance du PFBC* : Les difficultés du PFBC en 2010 font ressortir en priorité le besoin d'un code de conduite du PFBC. Les séances plénières et les CCR doivent être mis à profit pour renforcer la gouvernance du PFBC. De plus, une réunion périodique de coordination de haut niveau du PFBC permettrait de mieux mobiliser les décideurs provenant des institutions membres du PFBC.

b. *Une zone d'action mieux circonscrite* : La COMIFAC, doit être le centre de l'action du PFBC/Facilitation et le phare le plus visible. L'évaluation a mis en lumière la diversité des thématiques relevant de la Facilitation et la confusion que cela entraîne parfois dans les responsabilités du PFBC, du PFBC/Facilitation et de la COMIFAC. L'ampleur et la complexité de la tâche sont telles que la Facilitation devrait pouvoir s'appuyer sur des réseaux d'expertise pour chacune des thématiques retenues de manière à favoriser une participation accrue des membres, une plus grande représentativité dans les différents champs d'action et surtout un militantisme accru de la part des partenaires du PFBC.

c. *Domaines régaliens de la Facilitation* : L'évaluation a recommandé que la Facilitation procède à un recentrage des domaines régaliens suivants : Communication/information, Financement, Harmonisation des politiques, Suivi-Évaluation, Mobilisation à la réflexion et Renforcement des capacités des partenaires.

2.2 Concernant la Facilitation allemande 2007/2010 :

La France, Facilitateur de la période précédente, avait doté la Facilitation d'une structure opérationnelle et contribué au rayonnement de la COMIFAC et à l'émergence du RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale). L'Allemagne a poursuivi ces activités tout en diversifiant la feuille de route vers des interventions particulièrement visibles dans les domaines suivant :

- rayonnement de la COMIFAC au plan international ;
- information et communication ;
- recherche de consensus sur les positions communes face aux enjeux internationaux ;
- structuration et programmation opérationnelle ;
- évaluation du plan de convergence ;
- programmation intégrée des appuis des partenaires à la COMIFAC ;
- regroupement des partenaires par axes du plan de convergence ;

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) Facilitation Canadienne 2010-2012

- mobilisation de nouveaux partenaires, notamment avec la BAD et l'approche de la Chine ;
- dialogue inter-bassins (Amazonie, Bassin du Congo, Asie du Sud Est)
- animation des structures du PFBC ;
- constitution et animation des groupes thématiques régionaux ;
- missions à caractère diplomatique pour la ratification des différents instruments internationaux, notamment le traité de la COMIFAC, etc. ;
- implication de la société civile, en particulier avec la réforme de la CEFDHAC (Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humide d'Afrique centrale) ;
- Animation des Groupes de travail de la COMIFAC.

Les évaluateurs constatent que la haute densité de la feuille de route allemande requiert de la continuité dans les actions de la part de la Facilitation canadienne.

Tout en notant l'implication de la Facilitation allemande dans le renforcement des capacités et renforcement institutionnel, l'évaluation propose une initiative globale et commune devant prendre la forme d'un programme global d'appui institutionnel à la COMIFAC. A ce sujet, le renforcement des coordinations nationales de la COMIFAC devrait être au cœur du programme global d'appui car, selon l'évaluation, l'avenir de la COMIFAC en dépend.

3. VOLETS STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES DE LA FACILITATION CANADIENNE

Sur la base des résultats de l'évaluation germano-canadienne, la facilitation canadienne retient les hypothèses suivantes pour orienter son intervention :

- La mise en oeuvre du plan de convergence de la COMIFAC repose d'abord sur les acteurs locaux dont : les décideurs politiques, la société civile, le secteur privé et les représentations des membres du PFBC implantées en Afrique Centrale. Cependant, l'appropriation du Plan de Convergence par certains pays de la région est faible tout comme leurs efforts techniques et financiers pour dynamiser la COMIFAC et favoriser la mise en oeuvre de son Plan dans des conditions favorables.
- La faible prise en compte dans les stratégies et politiques nationales du secteur forestier et de sa gestion durable comme source d'amélioration de conditions de vie des populations et de prospérité économique des pays-membres de la COMIFAC explique la faiblesse du soutien à la COMIFAC en provenance des administrations en charge de l'économie et des finances, ce qui limite fortement cette dernière organisation à pouvoir réaliser pleinement son mandat. La COMIFAC est souvent perçue comme promoteur de la conservation des ressources forestières au détriment du développement économique et social.
- Le niveau d'implication des 54 membres du PFBC est variable et plusieurs d'entre eux ont encore un rôle d'observateur ou très effacé.

Sur la base de ces hypothèses, la Facilitation canadienne encouragera les membres à **l'amélioration de l'efficacité de leurs contributions techniques et financières pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale en s'appuyant sur les trois volets suivants :**

1. Appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique Centrale
2. Appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux
3. Renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC

3.1 Appui aux politiques et à leur harmonisation en Afrique Centrale

Le PFBC est considéré comme une solution utile à la stabilisation de la région de l'Afrique Centrale, gravement touchée par l'exploitation illicite des ressources naturelles. L'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles est une priorité du Canada dans la région des Grands Lacs. L'harmonisation des politiques et le développement des programmes forestiers nationaux sont parmi les axes importants du Plan de Convergence de la COMIFAC. Les politiques concernés sont non seulement les politiques forestières et

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Facilitation Canadienne 2010-2012

fiscales mais aussi toute la panoplie des politiques économiques et sectorielles. Une attention particulière pourra être accordée aux interfaces et arbitrages avec le secteur minier lorsqu'il s'agit de prospection et d'exploitation en zone forestière (y compris dans les aires protégées). Les ressources minières ont souvent fait l'objet de recherche et d'analyse sur le lien entre leur exploitation et le déroulement de violences et de conflits armés, mais les ressources forestières demeurent vulnérables au pillage. Les principaux interlocuteurs sont les gouvernements, les parlementaires, la société civile et le secteur privé ainsi que les chancelleries et représentations des membres du PFBC dans la région. A cause de sa présence permanente dans la sous-région du Bassin du Congo, le Facilitateur délégué sera fortement interpellé par ce volet. La Facilitation canadienne favorisera diverses thématiques parmi lesquelles figurent:

- *Réduction de la pauvreté et croissance économique*
- *Accords, conventions et enjeux internationaux*
- *Intégration des axes du plan de convergence dans les Programmes forestiers nationaux (PFN)*

Ces thèmes étant proposés en priorité, d'autres pourraient s'introduire en saisissant des occasions d'impulsion de politiques essentielles à la gestion durable et à la conservation des forêts.

a. Réduction de la pauvreté et croissance économique.

La Facilitation canadienne renforcera l'idée que les partenaires devraient toujours se soucier de l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales ainsi que du genre dans les initiatives en faveur des forêts du bassin du Congo et que le but ultime du Plan de Convergence est d'assurer une gestion durable des ressources forestières engendrant le développement socio-économique de la région et la réduction de la pauvreté des populations.

La promotion de l'intégration des quatre thématiques transversales de tout programme de développement durable : gouvernance, genre, équité sociale et environnement sera au cœur de la thématique. L'adoption par les membres de la COMIFAC de processus de dialogue multi-acteurs dans l'aménagement du territoire et des ressources sera encouragé.

b. Accords, conventions et enjeux internationaux.

Alors que l'attention de la communauté internationale est centrée sur le Climat, des financements importants et rapides de la part des pays industrialisés au profit des pays du Bassin du Congo pourraient résulter en des négociations relatives à la prise en compte du rôle des forêts du Bassin du Congo dans la lutte contre les changements climatiques. Il est essentiel que les pays d'Afrique centrale et les ministères concernés par ces négociations démontrent une approche concertée. La Facilitation canadienne y contribuera, avec d'autres partenaires en appuyant les points focaux et les groupes de travail de la COMIFAC, et en veillant à l'accompagnement des pays sur les thèmes d'intérêt majeurs pour la région qui sont : REDD+, financement, adaptation, résilience, engagements des pays développés, forme juridique du traité à venir, etc.

La Facilitation veillera à ce que la convention sur la désertification et la convention sur la diversité biologique demeurent sur l'agenda des réunions des partenaires du PFBC. Il en sera de même pour le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF).

c. Intégration des axes du plan de convergence dans les Programmes Forestiers nationaux (PFN)

Le plan de convergence est peu internalisé par les États de l'espace COMIFAC. Il est urgent que tous les pays se dotent de PFN arrimés au Plan de Convergence. Le Facilitateur se fera le promoteur du soutien technique et méthodologique de cet exercice par les partenaires techniques et financiers du PFBC en veillant à ce que tous les Ministères concernés par les différents axes du Plan de Convergence soient mis à contribution. La promotion de la recherche scientifique en appui à la formulation de politiques régionales fondées sur la connaissance méritera une attention particulière.

3.2 Appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux

La COMIFAC doit faire l'objet d'un programme global d'appui institutionnel. La finalité ultime du programme est l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique Centrale. La COMIFAC dispose de groupes de travail, des organisations partenaires, de points focaux thématiques et de coordonnateurs nationaux, de réseaux et d'institutions partenaires qui forment un réseau reliant entre eux l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC. Là où ces structures existent, dans plusieurs cas, elles doivent être redynamisées pour être plus

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Facilitation Canadienne 2010-2012

efficaces et pouvoir jouer le rôle attendu d'elles. La Facilitation canadienne fera la promotion de la coordination des différentes initiatives d'appuis institutionnels en cours et à venir. Les membres impliqués seront invités à réfléchir sur le mécanisme de coordination et à faciliter les synergies d'actions.

a. Renforcement du SE COMIFAC

Afin d'assister la COMIFAC et ses gouvernants dans l'adoption du programme global de renforcement institutionnel, la Facilitation canadienne proposera deux activités. La première, diffuser des documents d'appui institutionnel au SE COMIFAC que les partenaires voudront partager entre eux afin d'harmoniser leurs actions en faveur d'un plan global. Deuxièmement, inciter les partenaires à se joindre à un groupe de concertation de l'appui au SE COMIFAC.

Le troisième Sommet des Chefs d'État de la COMIFAC est en préparation par le pays hôte et la COMIFAC aidés de certains membres du PFBC (SE COMIFAC, WWF, UICN). La Facilitation canadienne se mettra à la disposition de la COMIFAC dans la préparation du Sommet.

Au vu des difficultés de financement durable de la COMIFAC, la Facilitation continuera d'arguer en faveur du financement du SE COMIFAC à travers le mécanisme de financement autonome sur base de prélèvement automatique de 0,1% sur la valeur import hors zone CEEAC.

La Facilitation fera la promotion d'une étude économique dont le but sera de démontrer que le retour sur l'investissement de la CEEAC est potentiellement positif pour chaque pays et pour la région, si le mécanisme prévu est rendu effectif en conformité avec la décision des Chefs d'État prise le 30 octobre 2007 à Brazzaville. Il s'agira d'établir un bilan de la contribution du secteur forestier à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la prospérité économique des pays du Bassin du Congo et de démontrer la valeur ajoutée que pourrait avoir la mise en œuvre du Plan de convergence pour assurer un développement durable.

b. Renforcement des coordinations nationales de la COMIFAC

Le taux de réalisation du plan de convergence reste faible et le développement des programmes nationaux prenant en compte les directives du plan de convergence tarde à démarrer. Il s'agit pourtant d'une condition indispensable pour une harmonisation des politiques et programmes forestiers dans les pays du BC. La Facilitation y contribuera dans le cadre du programme global de renforcement institutionnel, notamment par la promotion du renforcement des coordinations nationales. La Facilitation appuiera la participation de ces intervenants aux réunions du PFBC. Les appuis devront aussi permettre aux coordinations nationales d'assurer la liaison et la concertation avec les Ministères concernés par le Plan de Convergence.

c. Appui aux intervenants dans les habilités de négociation et de résolution de conflits

Les forêts du Bassin du Congo sont de véritables laboratoires pour la résolution de conflits, non seulement au niveau local mais aussi au niveau national, régional et international. La Facilitation fera la promotion de l'intégration dans le programme global de renforcement institutionnel, d'une composante négociation et de résolution de conflits.

3.3 Renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC

La force du PFBC repose sur son capital social. Les relations personnelles et le sentiment de compréhension mutuelle sont des conditions essentielles pour travailler ensemble avec efficacité. Ce sont les constatations des Facilitations antérieures. La Facilitation canadienne devra donc travailler à renforcer le capital social du PFBC. Des mécanismes efficaces et clairs de coopération devraient en résulter. Pour ce faire la facilitation canadienne s'adressera à la gouvernance, à la mobilisation des membres du PFBC, au suivi des actions des membres et aux communications.

a. Coordination et échange d'informations renforcés

Deux types d'interventions sont envisagées : la première au niveau des processus de coordination entre les membres, et la seconde au niveau de la mise en place d'outils. Les réunions du Comité consultatif régional (CCR) seront des espaces de dialogue favorisant la coordination au sein du PFBC afin d'harmoniser les efforts autour de thèmes communs. La Facilitation canadienne formulera donc les agendas des réunions en consultant les membres et veillera au suivi des décisions prises lors de ces réunions. Lorsque possible, des réunions de coordination de haut niveau qui regroupent des décideurs des pays de la CEEAC au niveau politique (membres des Gouvernements et parlementaires), de la société civile et du secteur privé seront organisées en marge d'événements importants devant se tenir en Afrique Centrale.

Canada

Avec le soutien du Gouvernement du Canada

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Facilitation Canadienne 2010-2012

Malgré les difficultés rencontrées lors de tentatives antérieures, la Facilitation cherchera à dresser un tableau synoptique (inventaire/typologie, type de financement, activités) des membres donateurs en essayant de les arrimer aux axes du plan de convergence de la COMIFAC. Ce premier niveau d'information permettra aux partenaires d'identifier la cohérence et le degré de symbiose de leurs activités. Ce processus et outil constituera une occasion de rallier les membres, de renforcer le sentiment d'appartenance au PFBC, de faire le suivi des activités du PFBC lors des CCR et de constituer un dossier appuyant les démarches de recrutement. Le rapport sur les progrès accomplis par les pays membres du FNUF sur la mise en œuvre d'objectifs mondiaux en faveur de la gestion durable des forêts (Février 2011) et d'autres ressources seront utilisées comme compléments d'information afin de renforcer le volet évaluation des résultats obtenus.

Si les membres en expriment le désir, la Facilitation canadienne pourrait conduire un exercice visant à actualiser et à enrichir, à la lumière des leçons apprises par les Facilitations antérieures, l'actuel cadre de coopération et ce, afin de renforcer la coordination et la concertation, de favoriser une gestion plus participative et de réduire ainsi les risques de mise en œuvre de stratégies non concertées. Parmi les objectifs visés on cherchera à encourager les partenaires à plus de transparence, d'alignement et de 'redevabilité' dans mise en œuvre des programmes.

b. Mobilisation des membres du partenariat

La COMIFAC et le PFBC ont créé plusieurs groupes de travail par le passé. Si certains de ces groupes ont été actifs, d'autres ne l'ont pas du tout été. Les résultats observés de l'évaluation germano-canadienne démontrent que la constitution de groupes thématiques placés sous la gouverne de chefs de file permet toutefois de résoudre plus rapidement les problématiques que sous-tendent les nombreux thèmes. La promotion de réseaux liants les membres spécialisés du PFBC est à l'agenda de la Facilitation canadienne. Ces réseaux sont nécessaires à la mise en place d'une feuille de route articulée autour des axes majeurs des thèmes communs, à l'identification des activités à mener, à la détermination de leur séquence et les modalités entourant leur suivi.

La Facilitation canadienne souhaite revoir avec le SE COMIFAC l'état des groupes de travail et en consultation avec les membres voir comment les redynamiser lorsque possible, tout en favorisant la naissance de nouveaux groupes issus de la concertation des membres. Durant la préparation de la feuille de route, il a été suggéré de nouveaux thèmes comme : Politique, stratégie et réglementation ou encore, économie forestière et fiscalité, télédétection et informatique, équité sociale, mines. L'Allemagne accepte de continuer d'animer le groupe de travail Dialogue avec la Chine.

c. Structure opérationnelle renforcée et suivi-évaluation

Une actualisation du plan de convergence s'impose dans l'optique d'en faire des directives/objectifs/indicateurs chiffrés. Le plan de convergence révisé serait conçu comme un répertoire par domaines d'indicateurs ou d'objectifs chiffrés que la COMIFAC se chargerait de suivre et d'évaluer afin d'apprécier leur niveau de mise en œuvre. Par ailleurs, à la fin de la période biennale de chaque facilitation et en référence aux résultats, l'évaluation de la Facilitation permettrait de mieux mesurer l'impact de celle-ci dans la réalisation du plan de convergence. Elle renseignerait également sur la complexité de certains thèmes et sur la nécessité de revoir les approches pour mieux les ajuster à l'objectif recherché. La Facilitation canadienne continuera de promouvoir l'actualisation du plan de convergence dans cette optique, mais aussi avec celle de rendre le plan plus sensible au genre et au contexte plus récent. Le suivi-évaluation du PFBC sera aussi renforcée par l'introduction à l'agenda des CCR d'un item sur le suivi des activités du PFBC et des groupes de travail.

d. Communication.

Le site WEB du PFBC et l'État des forêts du Bassin du Congo publiés tous les deux ans sont qualifiés de temps forts du PFBC. L'innovation et la continuité du soutien de ces outils par la Facilitation canadienne s'impose donc. Mais, l'information n'atteint que le petit groupe de personnes directement impliquées dans le PFBC, en raison de l'absence d'une véritable stratégie de communication identifiant les publics cibles et le type d'information à privilégier par acteur. Une véritable stratégie de communication identifiant les objectifs, les considérations stratégiques, les audiences ciblées, les messages essentiels, un plan d'action et les porteurs des messages est à développer afin de promouvoir les actions menées par la Facilitation et les résultats des travaux des groupes de travail PFBC/COMIFAC seront l'objet de communications régulières. Toutes les occasions seront utilisées pour 'commercialiser' le contenu du 'Cadre de coopération' dans le but de mieux harmoniser les perceptions des partenaires du PFBC.

Canada

Avec le soutien du Gouvernement du Canada

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) Facilitation Canadienne 2010-2012

4. CONCLUSION

Tenant compte des recommandations de l'évaluation germano-canadienne et des commentaires soulevés et suite à des échanges entre des membres des équipes canadienne et allemande de facilitation, il est proposé de construire la feuille de route 2010-2012 sur les acquis des facilitations antérieures. Pour la période 2010-2012, il est d'abord proposé de faciliter l'appui et l'harmonisation des politiques en continuant de suivre la route du plan de convergence de la COMIFAC considéré comme le phare du PFBC. Au regard des enjeux liés à la conservation des ressources naturelles et à leur exploitation durable, des défis inhérents reliés à la biodiversité et aux changements climatiques et à la faible capacité d'intervention actuelle de la COMIFAC, un programme global d'appui institutionnel à la COMIFAC et à son mécanisme de coordination plutôt qu'un appui institutionnel à la pièce permettra à la COMIFAC de jouer pleinement son rôle dans la sous-région. Ce programme constitue le deuxième volet de la plateforme PFBC. Le troisième volet est celui de la mise à disposition des membres du PFBC d'outils pour animer le réseau dans ses activités de gouvernance, de conduite de groupes thématiques, de maintien du flux d'information/communication et de suivi-évaluation. Il en résultera l'amélioration de l'efficacité des contributions de chacun.